

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

SYNTHÈSE D'AVIS

20 NOVEMBRE 2019

foscarnet sodique hexahydraté
FOSCAVIR 6 g/250 ml, solution pour perfusion

Réévaluation et nouvelle indication

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans le traitement de la virémie à cytomégalovirus (CMV) chez les receveurs d'une greffe de cellules souches hématopoïétiques (CSH) et pour lesquels le recours au ganciclovir ne peut être envisagé.

Avis favorable au maintien du remboursement dans le traitement des infections disséminées à CMV au cours du SIDA et le traitement d'attaque des infections mucocutanées à Herpès simplex virus résistants ou insensibles à l'aciclovir chez les patients immunodéprimés.

► Quel progrès ?

Un progrès thérapeutique important dans la prise en charge des indications de l'AMM.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

Dans le traitement de la virémie à CMV chez les receveurs d'une greffe de cellules souches hématopoïétiques, FOSCAVIR (foscarnet) est recommandé en 2^{ème} intention en cas de résistance au ganciclovir ou lorsque son administration est impossible du fait notamment de son hématotoxicité.

Dans le traitement de l'infection à CMV chez les patients atteints du VIH, FOSCAVIR est une alternative au ganciclovir et au valganciclovir en l'absence d'insuffisance rénale préalable et en

fonction de l'organe atteint. En cas d'encéphalite, FOSCAVIR est un traitement de choix seul ou en associant au ganciclovir.

Chez les patients immunodéprimés atteints d'infections mucocutanées à HSV, le traitement repose sur FOSCAVIR en cas de résistance à l'aciclovir ou valaciclovir.

Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur www.has-sante.fr